



Bulletin Municipal du 28 juin au 11 juillet 2019

INFORMATIONS MUNICIPALES

Mairie

☎ 02.96.25.40.03.

Courriel : contact@mairielamotte.fr

Site : www.lamotte22.com

Ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h/13h30/17h et samedi 8h30/12h.

Contacts Maire et Adjoints :

Malestroit Sylvie ☎ 02.96.25.46.99.

Gicquel Paulette ☎ 02.96.25.49.97.

Bidan Philippe ☎ 02.96.25.43.86.

Vallée Martine ☎ 02.96.25.47.85.

Foucault Stéphane ☎ 02.96.25.87.24.

Moy Gwenaëlle ☎ 02.96.26.72.78.

Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16.

ALSH ☎ 02.96.25.43.16.

Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74.

Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25.

<http://www.nddillamotte.fr>

☎	Bibliothèque	Cybercommune
02.96.25.89.68		
Mardi	16h45/17h45	/
Mercredi		14h/18h
Vendredi	16h45/17h45	13 h 45/15 h 45
Samedi		10h/12h

Médecin : Dr POGANI ☎ 02.96.26.59.51.

« 1 rue des Bruyères »

Consultations : lundi - mardi - mercredi - vendredi : 9h/12h30 ; Rendez-vous à partir de 17h ; Visites de 15h à 17h.

Médecin de garde : composer le 15

Pharmacie ☎ 02.96.25.40.07.

Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »

Lundi - vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.

Samedi : 9h/12h30.

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinet infirmier ☎ 06.42.36.12.81.

Taxi/ambulances HEMONIC ☎ 02.96.25.47.54.

Pompiers ☎ 18

Aide à domicile ☎ 02.96.66.09.06.

Foyer Roger Jouan ☎ 02.56.41.35.00.

La poste : ☎ 02.96.25.47.25.

Du lundi au vendredi : 13h45/15h45.

Le samedi : 10h/12h.

Transport à la demande : Fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h, soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.

☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

Loudeac Communauté Bretagne Centre :

www.loudeac-communauté.bzh ☎ 02.96.66.09.09

DATES À RETENIR

28/06 : Repas – Ecole Publique

29/06 : Foulées – Ça trotte à La Motte

30/06 : Randonnée pédestre - Ça trotte à La Motte

16/07 : Partir en livres à Beaulieu.

16/07 : Concours de boules – Club de l'Amitié

BIBLIOTHÈQUE « Mots et Images » :

Fermeture du samedi 13 juillet, 12 h au lundi 12 août inclus.

Réouverture mardi 13 août à 16 h 45.

Pensez à réserver vos lectures pour l'été : Magazines – romans – bandes dessinées...



COLLECTE DES DÉCHETS :

Mercredi 3 juillet : ramassage des ordures ménagères ET des sacs jaunes.

Mercredi 10 juillet : ramassage des ordures ménagères ET des sacs jaunes.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES :

Les personnes ou établissements désirant participer au concours des maisons fleuries, organisé par la municipalité, peuvent s'inscrire en Mairie **avant le 29 juin** dans l'une des catégories suivantes : **1^{ère} Catégorie** : Maisons avec jardin visible de la rue (< 1 000 m²) ; **2^{ème} Catégorie** : Parcs et grands jardins privés visibles de la rue ou ouverts au public (> 1 000 m²) ; **3^{ème} catégorie** : Façades seules fleuries (balcon, terrasse, mur, fenêtres) ; **4^{ème} Catégorie** : Hôtels, restaurants, commerces fleuris ; **5^{ème} catégorie** : Etablissements de service public ; **7^{ème} catégorie** : Hébergements touristiques saisonniers (labels : gîtes de France, Clévacances) ; **9^{ème} catégorie** : Potagers fleuris visibles de la rue ou ouverts au public.

RÉPERTOIRE ÉLECTORAL Que faire si l'état civil figurant sur votre carte

électorale comporte une erreur ? L'état civil qui apparaît sur votre carte électorale est désormais celui enregistré au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) géré par l'Insee. Le RNIPP a pour vocation de vérifier l'état civil officiel des électeurs. Cependant, des erreurs peuvent exister et vous pouvez en demander la correction. La demande de correction de votre état civil au RNIPP diffère selon votre situation.

Vous êtes né en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française, un service est mis à votre disposition sur le site www.service-public.fr vous permettant de formuler votre demande de correction en ligne disponible à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Lors de votre demande, vous devrez être en possession : de votre Numéro d'Identification au Répertoire (NIR), encore appelé numéro de sécurité sociale (ce numéro figure sur votre carte vitale) ; d'une copie de votre acte de naissance. Ce document est à demander auprès de votre commune de naissance.

Il est vivement conseillé d'utiliser ce dispositif pour formuler la demande de correction de votre état civil, car ce dispositif permet un traitement plus rapide. Cependant, si vous ne pouvez utiliser ce service en ligne, vous pouvez également formuler votre demande, accompagnée d'un acte de naissance et d'un justificatif d'identité, auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc..) ou par courrier à l'adresse suivante : Insee Pays de la Loire - Pôle RFD- 105 rue des Français Libres - BP67401 42274 NANTES CEDEX 2

Vous êtes né à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna : Vous pouvez formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc..) ou auprès de votre commune d'inscription sur les listes électorales.

ARRÊTÉ TEMPORAIRE de circulation

Le **samedi 29 juin 2019**, la circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits de **16 h à 20 h 30** sur les voies et rues ci-après : - rue Joseph DUPRE, rue des Aubépines, rue de Bel-Air, rue Beauséjour, rue le Clos, rue du Stade, rue des Genêts, rue des Bruyères, voie communale n°1, voie communale n° 25, voie communale n° 54, C.E. n° 11, cité Paul Le Maitre, rue du Grand Chêne, rue des Ajoncs

La circulation sera régulée à l'aide de signaleurs disposés sur tout le parcours. Dans les intersections, une priorité de passage sera réservée aux coureurs.

- Dans le sens TREVE/LA MOTTE, les véhicules emprunteront la Voie Communale n° 36, la V.C. n° 13, la rue des Tilleuls, la rue des Epinais puis la rue des Bouleaux.
- Dans le sens LA MOTTE/TREVE, les véhicules emprunteront la rue des Bouleaux, la rue des Epinais, la rue des Tilleuls, la voie communale n° 13 puis la voie communale n° 36.

ACCUEIL DES NOUVEAUX ÉLÈVES À L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE LA MOTTE

Vous pouvez dès à présent inscrire vos enfants à la Mairie pour la rentrée de septembre 2019. Ceci permet d'organiser au mieux l'accueil des enfants durant toute l'année. Vous pouvez contacter le directeur, Benoît PRIGENT, pour visiter l'école et rencontrer les enseignants.

Tél. : 02.96.25.45.74 Messagerie électronique : ecole.0221487x@ac-rennes.fr

INSCRIPTIONS ÉCOLE NOTRE DAME DE LOURDES

L'école Notre Dame de Lourdes est une école familiale de 3 classes. Bien ancrée dans le secteur, elle travaille en réseau avec les autres écoles catholiques et le collège Saint-Joseph de Loudéac.

L'école accompagne au quotidien chaque élève dans sa construction personnelle et n'a pour seul but, le plein épanouissement des enfants.

L'école accueille les enfants dès l'âge de 2 ans et offre des activités et des projets porteurs pour les enfants (classe de neige, classe de découverte, actions de solidarités...).

Vous pouvez dès à présent prendre rendez-vous pour inscrire votre enfant à l'école,

- ✓ en téléphonant au 02.96.25.41.25
- ✓ par courriel : eco22.nd.la-motte@enseignement-catholique.bzh

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre site internet : nddlamotte.fr

Au plaisir de vous recevoir, Jean-François GUEHENNEUX, chef d'établissement

PETITES ANNONCES

La PHARMACIE DE LA MOTTE sera fermée le samedi après-midi du **samedi 22 juin au samedi 7 septembre inclus !**

Le DAUPHI'NOIX : ☎ **02.96.56.54.36**. Nos horaires : **Du lundi au vendredi : 6 h 30 – 19 h – Samedi 8 h 12 h.**

→ Point chaud pain & viennoiseries tous les jours. → Rayon presse et jeux cérébraux.

BOULANGERIE : Les Délices de La Motte :

La boulangerie sera exceptionnellement fermée **le samedi 29 juin après-midi** ainsi que **le mardi 9 juillet toute la journée.**

MIDIVIN CHEZ AGNÈS : ☎ **02.96.56.24.63**. Tous les midis en semaine formule à 12,50 €

* Pour prendre date : "**Pensez à réserver**" sur place ou à emporter

Mardi 2/07 : Cassoulet

Mardi 9/07 : Couscous

Tous les jeudis : Potée

* PIZZA à emporter le vendredi soir : Réservation par téléphone jusqu'à 20 h 30.

* Dépôt de pain : le lundi matin exclusivement par la boulangerie Aux Jan Gourmands (Plouguenast).

Le salon CAROLE COIFFURE sera fermé pour congés à **partir du 23 juillet. Réouverture mardi 13 août.**

À VENDRE : ☑ **Bois de chauffage** (tout chêne) coupé en 50 cm (5 cordes) à prendre sur place. ☎ 06.33.17.36.68.

☑ **Table de salle à manger** avec rallonges 2.60 X 1.00 avec 6 chaises assises paille. Petit prix. ☎ 06.68.80.62.99.

TROUVÉ : ☑ **Sac de sport**. Le réclamer en mairie.

MESSE AU FOYER ROGER JOUAN le **mercredi 3 juillet 2019 à 16 h.**

COLLECTE DE « JOURNAUX ET PUBLICITÉS » : L'association des Parents d'Élèves de l'École Publique organise sa prochaine collecte **le samedi 6 juillet de 10 h à 12 h.** Rendez-vous sur le parking de l'ancienne salle des fêtes.

LA GENDARMERIE RECRUTE !

En 2019, plus de 10 000 postes proposés. Plusieurs recrutements possibles, de 17 à 40 ans, sans conditions de diplôme jusqu'à bac +5.

Centre d'Information et de Recrutement de la Gendarmerie de Rennes
85, boulevard Clemenceau, 35 200 Rennes - Téléphone : 02 99 32 52 90

cir.rennes@gendarmerie.interieur.gouv.fr

f Centre d'Information et de Recrutement de la Gendarmerie de Rennes www.lagendarmerierecrute.fr

Venez nous Rencontrer ! Lors de nos séances mensuelles d'information

Le 3^{ème} mercredi, 10 h, Gendarmerie de Pontivy, quartier Clisson, 1 rue Julien Guidard 56300 PONTIVY

Le 4^{ème} mardi, 10, gendarmerie de Saint Brieu, caserne de Guébriant, 30 rue de la Gare 22000 ST BRIEUC

L'OUTIL EN MAIN DE PLÉMET : Echanger & transmettre

L'outil en main s'adresse aux enfants de 9 à 15 ans qui désirent s'initier aux métiers manuels et du patrimoine.

Les ateliers fonctionnent **le mercredi de 14 h à 16 h, sauf vacances scolaire** et sont animés par des gens de métier retraités et bénévoles qui leurs transmettent leur savoir dans un cadre réel d'ateliers. Les enfants participent à plusieurs ateliers au cours de l'année.

Nos ateliers : Peinture bâtiment – Relooking de meubles – Électricité – Électromécanique – Menuiserie – Sculpture – Métallerie d'art – Ferronnerie – Maraîchage – Horticulture – Mécanique – Couture – Tricot – Cuisine – Pâtisserie Art de la table et service à table – Art floral – Coiffure.

L'association est un lieu de rassemblement où l'on échange entre les jeunes et les anciens. Les enfants ont la possibilité de découvrir leurs talents, leur dextérité manuelle, d'éveiller leur regard et de les sensibiliser à leur environnement, d'acquérir la notion du temps nécessaire à la réalisation d'une œuvre, d'équilibrer des études purement scolaires par une activité créatrice manuelle, de choisir une orientation scolaire mieux adaptée à leur goût et à leur personnalité.

Les inscriptions se font sur place au 8 rue du 6 août à PLÉMET. Pour tous renseignements complémentaires : 06.86.99.04.24 ou 06.49.81.49.22. **Portes ouvertes le samedi 29 juin à partir de 15 h.**



SORTIES NATURE

CALENDRIER DES SORTIES NATURE EN FORÊT DE LOUDÉAC – ÉTÉ 2019

Une marche entre 3 et 5 km avec de nombreux arrêts à la découverte des arbres, des champignons et d'autres curiosités de la forêt. Départ de toutes les sorties à 19 h 45, à la Croisée rouge. Le parcours est différent d'une date à l'autre.

Les mardis 9 et 23 juillet

Les mardis 6 – 13 et 27 août

VIE ASSOCIATIVE

ÇA TROTTE À LA MOTTE :

Toute l'équipe vous donne rendez-vous **samedi 29 juin pour la course nature La Lucien Le Mouel**

Au programme

- 16 h 30 : course enfants (gratuit, tombola gratuite par tirage au sort pour les enfants)
- 17 h 40 : 6 km pour tous !!!
- 18 h : course nature 14 km

Lots pour chaque coureur, un chèque voyage par tirage au sort et de nombreux lots
Buvette, restauration rapide.



Si possible, pour ne pas retarder le départ des courses, inscrivez-vous auparavant soit sur klikego (paiement facultatif), ou au 06.50.15.78.48 et 06.10.32.36.16 ou sur l'adresse mail ca.trotte.a.la.motte@gmail.com
Engagement 6 km : 8 €, 14 km : 9 €

Renseignements : ca.trotte.a.la.motte@gmail.com ou 06.09.35.41.90

1 € par engagement reversé à l'association AUTISME OUEST 22

Dimanche 30 juin : À partir de 8 h : randonnée pédestre (2 circuits 9 et 14 km)

Tombola gratuite avec de nombreux lots dont 1 week-end pour 2 personnes.

1 € par engagement reversé à l'association AUTISME OUEST 22

CLUB DE L'AMITIÉ :

► **Buffet de fin d'année** : **jeudi 4 juillet à 12 h (midi et soir)** au boulodrome. Inscriptions **avant le 20 juin**.

Une participation sera demandée à chaque adhérents.

L'après-midi, : Jeux de boules, scrabbles, cartes

Contact ☎ 02.96.25.46.89 / 06.60.76.93.36.

► **Concours de boules** : **mardi 16 juillet** au boulodrome. Engagement à partir de 13 h 30 (en 3 parties aux points). Ouvert à tous, prix et coupe aux vainqueurs.



DESHERBAGE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, pour jardiner ou désherber, il est interdit d'acheter, d'utiliser ou de stocker des pesticides de synthèse. Issue de la loi Labbé, cette nouvelle mesure vise à protéger votre santé et l'environnement.

Pesticides et environnement

Les pesticides incluent les insecticides, les herbicides ou désherbants, les anti-nuisibles et les fongicides. Leur toxicité pour l'homme peut être grave en cas d'absorption accidentelle, d'inhalation forte ou de contact avec la peau. Mais aussi en cas d'ingestion régulière de résidus de pesticides dans l'alimentation ou l'eau de boisson.

Outre les empoisonnements, les pesticides sont capables d'endommager le système immunitaire ou de perturber les régulations hormonales. Ils sont également soupçonnés d'accroître le taux de certains cancers (sein, prostate) et de réduire la fécondité masculine.

Ces produits peuvent aussi être dangereux pour l'environnement :

- **en polluant les eaux** : les jardiniers amateurs seraient responsables pour 1/4 de la pollution des eaux de surfaces et des nappes souterraines.
- **en polluant l'air** : les 3/4 du volume des produits appliqués seraient perdus lors de pratiques inopportunes comme en cas de pulvérisation par temps venteux par exemple.
- **en perturbant les milieux naturels** : les espèces aquatiques sont directement menacées par les surdosages et l'application à proximité de points d'eau, sur des sols imperméables ou en pente, qui entraînent les pluies souillées vers les ruisseaux et les rivières.

Que faire des bidons de pesticides ?

Bouteilles, bidons, flacons, sprays... qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine. Ces produits pourront être récupérés pour retraitement par les filières de recyclage spécialisées.

Ne jetez jamais ces produits à la poubelle ou dans les canalisations !

Quelles solutions ? Le jardinage au naturel

Jardiner au naturel c'est jardiner sans produits de synthèse (pesticides, engrais chimiques) et en s'aidant des processus que l'on retrouve dans la nature.

- Proscrire les pesticides (herbicides, insecticides et fongicides) et engrais chimiques
- Couvrir le sol par des paillages, des plantes couvre-sol et des engrais verts
- Choisir des plantes adaptées au jardin (sol, climat, exposition)
- Entretenir la fertilité du sol en développant l'activité des vers de terre et des micro-organismes par des apports réguliers de compost, source d'humus, et par la mise en place de paillis
- Penser à la rotation des cultures légumières et aux associations de plantes
- Créer un environnement favorable aux plantes et animaux du jardin : haies fleuries et champêtres tapissées de feuilles mortes, fleurs en toute saison, point d'eau permanent dans le jardin, abris à insectes...
- Utiliser des outils adaptés et travailler la terre au bon moment

Les seuls produits dorénavant utilisables par les jardiniers amateurs sont :

- Les produits de biocontrôle
- Les produits utilisés en agriculture biologique et portant la mention EAJ (Emploi Autorisé au Jardin)
- Les produits à faible risque

Les sanctions encourues

Le non-respect des conditions d'utilisation des produits phytosanitaires prévues par la loi est une infraction pénale qui sera passible de 6 mois d'emprisonnement et de 150 000€ d'amende.

<https://www.jardiner-autrement.fr>



EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2019

Présents : Sylvie MALESTROIT - Paulette GICQUEL - Philippe BIDAN - Martine VALLEE - Stéphane FOUCAULT - Gwenaëlle MOY - Michel HAMON - Benoît JAN - Hervé LE DOUCEN - Réjane COEURET - Lynda LE PORS - Armand BIDAN - André LE TINNIER - Patricia CHOUPEAUX

Absente excusée : Stéphanie LE BARS pouvoir à Patricia CHOUPEAUX

Secrétaire de séance : Patricia CHOUPEAUX

AVENANT CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Suite aux travaux réalisés à la station d'épuration, le Conseil Municipal valide l'avenant au contrat de délégation de service public pour l'assainissement pour un montant total annuel de 12 573 €.

ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE A L'ECOLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide la proposition de MICRO-C pour un montant TTC de 7 123.80 € ;

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA COUR DES ATELIERS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal valide la proposition de BERTHO TP pour un montant TTC de 13 129.80 € ;

VOIRIE : ROUTE DE LA ROCHE AU CERF

Le Conseil Municipal valide les travaux de réfection de la route de la roche au cerf comme suit :

- Travaux de lamiers : à la charge de LCBC
- Ramassage / évacuation des branches : à la charge de la Commune de LA MOTTE
- Travaux de voirie : 50 % (soit 8 946 € TTC) à la charge de la Commune de LA MOTTE et 50 % à la charge de LCBC.

Les travaux sont prévus à l'automne.

INSTALLATIONS CLASSEES

Une enquête publique est ouverte du 1^{er} juin au 17 juillet 2019 suite à la demande présentée par la SAS Parc Eolien Le Ménéac afin d'obtenir l'autorisation de créer un parc éolien à LOUDEAC et TREVE.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.